

AR PREFECTURE

017-200041523-20200805-DEC334_2020-AU
Reçu le 05/08/2020

H A U T E



Décision n° 334 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer un contrat d'engagement pour la Médiathèque de la Haute-Saintonge, avec ;

- La Belle à Miel, représentée par Mathilde Perraud, pour 2 animations sur l'apiculture le mardi 21 et le vendredi 31 juillet 2020.
Le montant pour ces deux interventions est de 200 € TTC.
- La Fée des simples, représentée par Céline Rousselot, pour 2 animations sur les plantes aromatiques et médicinales, le vendredi 7 août et le vendredi 12 août 2020.
Ces interventions sont effectuées à titre gracieux.
- UC Conseil Croctoo, représentée par Michel André, pour 2 animations le 4 juillet 2020 sur la découverte du dessin.
Le montant pour ces deux interventions est de 333,33 HT, soit 400 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le 05 AOUT 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex